

Syndicat mixte Espaces naturels régionaux Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 5 décembre 2022.

Etaient présents:

Déborah	CLOSSET-KOP	CESER
Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Alexandre	COUSIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Paul-Henry	HANSEN - CATTA	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	Conseil Régional Hauts-de-France
Danièle	PONCHAUX	Conseil Régional Hauts-de-France
Patricia	POUPART	Conseil Régional Hauts-de-France
Claire	SONZOGNI	PNR Caps et Marais d'Opale
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut
Ginette	VERBRUGGHE	CESER
Sophie	WAROT – LEMAIRE	PNR Caps et Marais d'Opale
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

Etaient excusés:

Anne - Sophie	BOISSEAUX (pouvoir)	PNR Avesnois
Sylvie	CLERC-CUVELIER	PNR Avesnois
Philippe	GAYOT	CESER
Nelly	JANIER – DUBRY (pouvoir)	Conseil Régional Hauts-de-France
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Jean - Michel	TACCOEN (pouvoir)	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois

Assistaient également à la réunion :

François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Philippe	JAECK	Payeur Régional des Hauts-de-France
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur général ENRx
Hervé	NAULIN	Représentant du personnel
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx

Mesdames Anne-Sophie BOISSEAUX et Nelly JANIER-DUBRY et Monsieur Jean-Michel TACCOEN ont respectivement donné pouvoir à Madame Aurore COLSON et à Monsieur Anthony JOUVENEL.

<u>Information sur les délibérations prises par le Bureau du 28 octobre :</u>

Préalablement au déroulement de l'ordre du jour, Monsieur le Président évoque les décisions prises par le Bureau réuni le 28 octobre dernier.

Quatre délibérations ont été adoptées à cette occasion afin de répondre à une situation d'urgence :

La création d'un budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB HdF). Cette délibération adressée au Contrôle de légalité puis à Monsieur le Payeur régional a permis d'obtenir rapidement, via la Paierie, un identifiant SIREN. Cette délibération est de nouveau soumise au vote aujourd'hui avec l'examen du point 7 de l'ordre du jour consacré à la mise en place de l'ARB. Elle sera complétée avec le l'identifiant SIREN délivré par l'INSEE.

Monsieur le Président remercie Monsieur JAECK pour son aide et ses conseils avisés au sujet de ce budget annexe. Celui-ci indique que les démarches pour obtenir un numéro spécifique à la mission Agence régionale de la biodiversité vont pouvoir ainsi être entreprises rapidement.

- Une demande de subvention d'un montant de 50 000 euros auprès de la DREAL Hauts-de-France là encore pour la mise en œuvre de l'ARB des Hauts-de-France. Une seconde demande sera faite via une délibération proposée aujourd'hui (point 7). D'un montant de 20 000 euros elle complètera la demande auprès de la DREAL à hauteur de sa participation de 70 000 euros prévue au plan de financement 2023 de l'ARB. Ces subventions permettront d'assurer le financement des salaires des trois salariés de l'ORB dès le début de l'année 2023.
- Une convention avec l'Afac-Agroforesterie en faveur de l'animation et de l'accompagnement technique du programme « Plantons des haies ! » qui prévoit une demande de financement au profit d'ENRx à déposer rapidement.
- Le renouvellement de la convention cadre pour la mise en œuvre du Plan de sauvegarde et de valorisation des chevaux Boulonnais et du Trait du Nord. Il s'agit d'anticiper la délibération qui sera prise sur ce sujet par la Région Hauts-de-France lors de sa prochaine plénière, dans la continuité du « plan cheval » déjà adopté par la Région.

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 20 juin 2022.

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Débat d'orientations budgétaires et présentation du Programme prévisionnel d'activité 2023.

Monsieur le Président évoque ces orientations budgétaires d'Espaces naturels régionaux dont l'objectif 2023 est la finalisation du projet (missions et véhicule juridique).

Afin que cette évolution financière et programmatique soit lisible, le sommaire du programme prévisionnel d'activités 2023 est présenté également.

Monsieur Pascal DELBECKE présente les orientations budgétaires préalables à l'adoption du Budget primitif 2023 qui sera soumis pour adoption lors de la prochaine réunion du Comité syndical. Il rappelle en introduction que pour la première fois en 2023, le Comité syndical aura à examiner pour adoption non seulement le Budget primitif du syndicat mixte avec son volet « Ordinaire » et son volet « Extraordinaire – opérations programmées », mais encore un budget annexe dédié aux activités de la mission « Agence régionale de la Biodiversité Hauts-de-France ».

Le Budget "ordinaire":

Les dépenses

Il convient de distinguer à l'intérieur de ce budget 2 sections :

- le budget de fonctionnement général
- le budget des dépenses de personnel

□ Le budget de fonctionnement général

Il s'établit à hauteur de 567 895, 30 €.

□ Le budget des dépenses de personnel

Il s'établit à hauteur de 1 776 112, 50 €.

Ces ressources budgétaires seront affectées aux différents services d'Espaces naturels régionaux à savoir les missions centrales et régionales ainsi que de son Centre Régional de Ressources Génétiques.

Les recettes

□ Le Conseil Régional

La dotation statutaire 2022 est de **2 290 900, 00 €** comme convenu dans l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

□ Le Département du Pas-de-Calais

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais participe au fonctionnement du Centre Régional de Ressources Génétiques à hauteur de 10 367,00 €.

□ Le Département du Nord

Le Conseil Départemental du Nord participe au fonctionnement du Centre Régional de Ressources Génétiques à hauteur de 25 000,00 €.

□ Les recettes propres

Ces recettes sont estimées à 17 740, 80 € et sont constituées par :

- la participation des salariés au titre des chèques-repas,
- des recettes perçues par la Régie instituée par le Syndicat Mixte pour la vente des produits et prestations fournies par ENRx.

La proposition de budget ordinaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 344 007, 80 € pour l'année 2023.

Le Budget « extraordinaire » :

Avec deux opérations programmées liées à Mécénature :

- Un mécénat DECATHLON à hauteur de 20 000 euros, destiné à des projets de boisements et à des actions liées à la biodiversité et au patrimoine animal et végétal domestiques des Hauts-de-France.
- Un mécénat VOIX DU NORD d'un montant de 31 125 euros en faveur de la réalisation de projets de reforestations sur du foncier public.

Monsieur Michel MARCHYLLIE présente les grandes lignes du Programme prévisionnel d'activités 2023 avec, comme pour le budget, deux programmes :

- 1. Programme prévisionnel d'activités ENRx 2023 :
 - Nouvelle feuille de route 2023-2025 (sur la base d'un avenant Région n°3 / 2023 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2021)
 - Organisation du prévisionnel d'activités
- 2. Programme supplémentaire et spécifique mission ARB :
 - Programme prévisionnel d'activités 2023 de la partie « Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France (ARB HdF) » portée/animée par ENRx
 - o Trois cadres contractuels 2023-2025 (OFB, Région, DREAL)

Il rappelle que 2022 a été une année de transition avec la modification statutaire (délibération ENRx du 20/06/22 et ratification des 4 membres entre juillet et novembre 2022 : 3 PNRx et Région Hauts-de-France)

Le programme prévisionnel 2023 d'ENRx, en cours de construction, est construit sur plusieurs cadres :

- o Nouvelles missions d'ENRx (statuts 2022),
- o Missions organisées en 3 ambitions,
- o Priorités régionales soutenues par la Région Hauts-de-France (cf. avenant 2023 et sa feuille de route 2023-2025 annexée à l'avenant),
- Travaux, en cours, d'organisation des activités 2023 (inter-directions régionales : Aménagement du territoire, prospective, agriculture, biodiversité, cadres stratégiques régionaux),
- o Partenariats engagés avec les collectivités (départements, EPI, métropoles, villes...), établissements publics et professionnels

Le Programme prévisionnel d'activités ENRx 2023 :

CHAPITRE 1: MISSIONS REGIONALES HAUTS-DE-FRANCE d'ENRx:

- 1. Structurer, articuler et mettre en œuvre les relations partagées entre la Région Hauts-de-France et ENRx,
- 2. Contribuer à la mise en œuvre des politiques et dispositifs de niveau régional,
- 3. Animer et déployer les opérations régionales portées par ENRx,
- 4. Conforter et développer les missions d'ENRx par des projets et financements complémentaires et diversifiés,

En assurant:

- Accompagnement des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire & DD, biodiversités et dispositifs régionaux, politiques agricoles et rurales.
- o Appui de la Région pour la mise en œuvre de la stratégie interparcs,
- o Animation et développement de sa mission CRRG Hauts-de-France,
- o Portage central de l'ARB Hauts-de-France.

Avec des activités telles que :

- o Plan régional « Arbres » (=> 2027), Plan agroécologie,
- o Mesures AgroEnvironnementales Climatiques,
- Plan de sauvegarde et de valorisation des chevaux Boulonnais et Trait du Nord (2023-2025),
- o Agriculture biologique, Signes de qualité,
- o Région européenne de la gastronomie 2023,
- o Dispositif Eco-pâturage en Hauts-de-France,
- Outils pédagogiques ENRx,
- O Déploiement de l'opération PLD (+ 2 territoires) et lancement du nouveau site internet PLD,
- o Participation: labellisation « Villes et villages fleuries),
- Programme « Autour du verger, du potager et de la prairies » : calendrier « formations »,
- Sécuriser l'approvisionnement local en végétaux et structurer les productions « arbres, arbustes »,
- o Développer partenariats, y compris dans la recherche,
- o (...)

CHAPITRE 2 : AGIR AU SERVICE DES COLLECTIVITES DES TERRITOIRES RURAUX ET... DES ESPACES RURAUX :

- 1. Aménagement du territoire et appui aux territoires & espaces ruraux,
- 2. Contributions et accompagnements de la préservation des biodiversités.

En assurant:

- o Développer les services et outils à destination des territoires ruraux,
- O Contribuer au développement d'expérimentation et d'innovation sur l'aménagement durable des territoires ruraux,
- o Mobiliser les partenariats pour l'émergence de projets,
- o Coopérer avec les territoires organisés,
- o ENRx, partenaire associé central de l'ARB,
- o Eduquer à l'environnement et au DD par la médiation scientifique et technique.

Avec des activités telles que :

- o Appui des démarches de projets d'écoquartiers en milieu rural (lien avec Ministère),
- o Coopérations avec les métropoles, EPCI, villes, départements...,
- o Participation aux mises en œuvre de stratégies (Stratégie nationale d'aires protégées, Life Artisan, Solutions fondées sur la Nature, ...),
- o En tant que partenaire associé à la nouvelle ARB : année 2023 = année d'installation,
- o Co-construire des outils pédagogiques, option d'une thèmatique Santé alimentation et patrimoine génétique,
- O Développer l'agroforesterie en Hauts-de-France,
- o (...)

CHAPITRE 3 : ENRX ET SA MISSION CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES GENETIQUES HAUTS-DE-FRANCE :

Connaissance, conservation, gestion et valorisation du patrimoine génétique régional des Hauts-de-France.

- 1. Prospecter, conserver, valoriser nos patrimoines génétiques : légumier, céréalier, animal et fruitier,
- 2. Accompagner la structuration de filières économiques basées sur les ressources génétiques régionales,
- 3. Animer et mobiliser les réseaux d'acteurs dans les territoires sur les agroressources cultivées et domestiquées locales,
- 4. Impliquer le CRRG Hauts-de-France dans les réseaux nationaux et européens,

En assurant:

- o Prospecter, conserver, valoriser nos patrimoines génétiques,
- o Gérer les collections de ressources végétales,
- o Sauvegarder les races animales,
- O Valoriser nos patrimoines de la région,
- o Accompagner les filières économiques,
- o Animer et mobiliser les réseaux d'acteurs sur les agro-ressources,
- O S'impliquer dans les réseaux nationaux et européens.

Avec des activités telles que :

- o Importante démarche de prospections et d'enquêtes sur les ressources phytogénétiques (versant sud), stratégie opérationnelle de prospection nécessitant des appuis humains,
- o Projet « *Cerisiers* » : 3^{ème} collection d'importance du CRRG, programme de génotypages,
- o Poursuite du projet « *Vitis Ô France* » 2021-2023 : recherche historique, prospections, ... sur la région,
- o Contribuer au projet de structuration et marquage AOP Cidre de Thiérache,
- o Recherche de foncier pour accueillir de nouvelles ressources (pommiers sauvages européens, houblons..),
- o Accompagner la génétique prioritaire sur les 5 races animales, contribuer à la conservation pérenne (cryobanque), suivi des filières,
- o Suite du projet AIDAB (AB) avec Bio HdF sur les légumes,
- Veille au risque de baisse budgétaire pour garder une mutualisation Pôle Légumes région Nord / CRRG,
- o (...)

CHAPITRE 4: ORGANISATION ET GESTION DU SYNDICAT MIXTE:

En assurant:

- o Animer, gérer,
- o Installer le Comité stratégique et d'orientation d'ENRx,
- o Accompagner les agents ENRx,
- o Communication institutionnelle, information et valorisation des activités,
- o Promotion des actions, fonctionnement de tous les sujets numériques,

- o Accueil de la nouvelle équipe ARB au sein d'ENRx,
- O Suivre le projet de renovation « Ferme du Héron » et stratégie de fonctions du lieu qui s'engagera dès 2023 avec la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Le Programme spécifique mission ARB:

Ce programme décline les conventions de partenariat (OFB, Région, DREAL) avec ENRx de la manière suivante :

Coordination générale de l'ARB:

- o Coordination et animation de l'équipe mutualisée,
- Organisation de l'appui au comité de pilotage et à l'animation des briques de l'ARB,
- Propositions d'actions et préparation de la programmation, organisation de la mise en œuvre du programme d'action de l'ARB,
- Contribution à la gestion des partenaires externes et à la représentation de l'ARB.
- O Coordination et mutualisation des travaux d'animation de réseaux d'acteurs en lien avec l'ARB.

Pôle connaissance:

- o Coordination du pôle connaissance,
- o Appui à l'animation de la brique connaissance,
- o Animation du groupe de travail « Observation et Valorisation »,
- o Animation du groupe de travail « Réseau des acteurs de la connaissance »,
- o Accompagner la définition et la mise en œuvre des cadres stratégiques pour l'action régionale en faveur de la biodiversité (SDAGE, SRB, SA,.),
- Appui technique/conseil aux partenaires, des territoires, mise en place de politiques publiques, liens avec GEO2FRANCE... Présentations, formations, promotion auprès des partenaires,
- Travail vers un ORB nouvelle génération (tableau de bord avec le suivi régulier de 5 indicateurs ; catalogue d'indicateurs dynamiques),
- o Elaboration des fiches méthodes pour la réalisation de l'état des lieux de la biodiversité,
- o Amélioration du suivi de la biodiversité régionale par la mise en chantier de nouveaux indicateurs,
- o Alimentation et suivi du site internet ORB et de sa page Facebook dédiée,
- o Animation des pôles.

Pôle mobilisation des acteurs :

- o Coordination du pôle MAA,
- o Appui à l'animation de la brique REGNE,
- o Animation de groupes de travail,
- o Animation de la brique Mobilisation des acteurs,
- o Animation des AAP régionaux,
- o Ingénierie d'appui aux porteurs de projets,
- Réflexions prospectives.

Pôle éducation sensibilisation communication :

- o Impression et promotion des fiches outils pour les lycées,
- Site patrimoine naturel,
- O Réflexion à la mise en place des médias,
- o Label patrimoine naturel,
- o Suivi et orchestration de la communication ARB.

Le Budget annexe - ARB:

La mission de portage de l'ARB HdF par ENRx est ainsi reprise dans un budget dédié : le budget annexe d'ENRx.

Les dépenses

Il convient de distinguer à l'intérieur de ce budget 3 sections :

- Le budget d'investissement
- le budget de fonctionnement général
- le budget des dépenses de personnel

□ <u>Le budget d'investissement</u>

Il s'établit à hauteur de 10 000 €.

□ Le budget de fonctionnement général

Il s'établit à hauteur de 108 340 €.

□ <u>Le budget des dépenses de personnel</u>

Il s'établit à hauteur de 299 700 €.

Ces ressources budgétaires seront affectées au programme d'actions 2023 de l'Agence Régionale de la Biodiversité, « ARB » mis en œuvre par Espaces naturels régionaux.

Les recettes

□ Le Conseil Régional

La subvention annuelle attribuée pour la mise en œuvre du programme d'actions est de **184 717** € décomposée comme suit :

- Fonctionnement général : 176 717 €,
- Investissement: 8000 €.

□ L'Office français de la biodiversité

La subvention annuelle attribuée pour la mise en œuvre du programme d'actions est de **163 323** €.

□ L'Etat

La subvention annuelle attribuée pour la mise en œuvre du programme d'actions est de **70 000** € décomposée comme suit :

- Fonctionnement général : 68 000 €,
- Investissement : 2000 €.

La proposition de budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **418 040** € pour l'année 2023.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise qu'il y a cinq financeurs potentiels avec les deux Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie qui interviendraient davantage sur des actions que sur le fonctionnement de l'ARB.

Madame Ginette VERBRUGGHE demande des précisions quant au nombre de salariés et équipes.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que début janvier 2023, il est prévu que les trois agents de l'ORB, composante de l'ARB, intègrent Espaces naturels régionaux en tant que salariés.

Jusqu'ici ils étaient salariés du Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. En fonction des financements un ou deux postes supplémentaires devraient être ouverts à ENRx sur cette mission ARB des Hauts-de-France. Par ailleurs, d'autres missions de l'ARB sont assurées par d'autres structures et leur personnel, par exemple la mission sur les espèces exotiques invasives. 2023 sera l'année de mise en route du dispositif et 2024 l'année de référence.

Monsieur le Président précise qu'aux termes des conventions passées avec eux, nous travaillerons avec nos partenaires dans les trois années à venir.

Madame Déborah CLOSSET-KOPP demande si les montants des subventions des Agences de l'eau sont connus ? Monsieur le Président explique que la délibération proposée au vote ce jour est un engagement de principe qui permettra de solliciter leur financement sur projets pour des montants non encore connus. Ces financements porteront dès 2024 sur des actions à mettre en œuvre et non sur le financement du personnel.

Monsieur le Président prend acte de ces échanges et propose de passer au vote.

La délibération par laquelle les membres du Comité syndical prennent acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires en préparation du BP 2023 est adoptée à l'unanimité.

La délibération par laquelle les membres du Comité syndical prennent acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires en préparation du Budget annexe ARB 2023 est adoptée à l'unanimité.

(15 votants - dont 3 pouvoirs : 15 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

3. Examen et vote de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 entre la Région Hauts-de-France et ENRx.

Monsieur le Président explique que depuis l'envoi du dossier du Comité syndical, la Région a souhaité remplacer la nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025 initialement envisagée pour ENRx par un avenant n°3 à la Convention pluriannuelle d'objectifs antérieure pour l'année 2023. Celui-ci proroge en conséquence la validité de la convention initiale pour une année, confirme l'engagement financier prévu et apporte des précisions quant aux attentes de la Région.

Notamment à propos de :

- La stabilisation du statut d'ENRx et son évolution juridique en lien avec la Région en 2023,
- L'arrêt de la feuille de route prévisionnelle des missions d'ENRx en lien avec les priorités régionales, pour la période 2023-2025.

Monsieur Michel MARCHYLLIE signale toutefois la reprise dans son intégralité de l'annexe de l'avenant, arrêtant la feuille de route prévisionnelle sur trois ans (2023-2025).

Monsieur Hervé NAULIN rappelle qu'à l'occasion du Comité Social Territorial du 28 novembre dernier, les élus du personnel ont fait part à Monsieur le Président de leur stupeur face à ce que l'on peut considérer comme un énième retournement de situation à propos du projet d'avenir d'Espaces naturels régionaux, dont nous vous rappelons qu'il est engagé depuis plus de six ans. Il s'agit principalement de l'annulation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs triennale 2023-2025 entre la Région des Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux, un document stratégique pour notre entreprise qui était convenu par l'ensemble des membres du comité syndical lors de leur séance du 20 juin 2022. Cette décision est regrettable puisqu'elle prolonge une période de précarité des conditions d'exercice de nos missions qui n'a que trop duré. Ce sont plus de 30 salariés qui sont concernés. C'est usant et démotivant!

Malgré toutes les concertations techniques et politiques, les études prospectives et juridiques comme outils d'aide à la décision, les arbitrages en comité syndical intervenus le 20 juin 2022 pour une évolution des statuts (extension du territoire d'intervention en région Hauts-de-France et ajustement des missions), il nous est proposé aujourd'hui en substitution de la CPO triennale un avenant d'une seule année pour 2023, le troisième de la convention 2018-2021! A cela s'ajoute une nouvelle qui est particulièrement déconcertante, celle de s'engager de nouveau sur un « ... chantier de refonte et d'évolution de la forme juridique d'Espaces naturels régionaux en investiguant toutes les pistes envisageables afin de garantir la continuité des missions qui sont confiées ». Que penser de tous ces atermoiements et comment comprendre ce « retour à la case départ! » Quelles en sont les motivations?

Au vu des trois priorités fixées pour ce nouveau chantier, nous nous permettons de vous apporter les éléments de réflexion suivants :

- « Garantir une gestion prospective de ses ressources humaines et notamment concernant l'avenir des 12 agents en détachement, et en disponibilité et en congés pour convenance personnelle, identifiés au tableau des effectifs d'ENRx. »

Un bilan de situation de chacune des personnes concernées a été présenté lors du CST du 28 novembre et sera réactualisé chaque année. Que pouvons-nous faire en cas de retour de ces agents, quel que soit leur statut, si ce n'est d'accepter leur demande. Le cas contraire constituerait une décision sans fondement au vu du statut de la Fonction publique.

- « Rechercher d'autres membres pour permettre de mener à bien ses missions déclinées dans ses statuts sur la Région Hauts-de-France ».

La recherche d'une diversification de nos sources de financement pour le fonctionnement et l'investissement d'ENRx ne sera efficace qu'à condition d'avoir la capacité de présenter une entreprise dont l'assise juridique, la gouvernance et les missions sont stabilisées. Aujourd'hui force est de constater que ce n'est pas le cas. L'attractivité de l'entreprise s'en trouve diminuée.

- « Prendre en compte l'hébergement de l'ORB au sein du syndicat mixte et sa contribution à l'Agence régionale de la biodiversité, en associant la gouvernance de l'ARB à ces travaux. » Aujourd'hui même est présentée la convention de transfert du personnel de l'ORB à la faveur des conventions triennales entre ENRx et les partenaires financiers (Région, OFB, DREAL). La cause est entendue et est suivie de faits.

Aussi, faut-il comprendre que dans le choix de bénéficier d'une lisibilité à trois ans de cette mission « ORB », les autres missions, limitées à une lisibilité budgétaire d'une année, sont considérées comme sujets à débat. Quelles sont-elles et pour quelles raisons nécessitent-elles de nouveau des réajustements ? Nous nous permettons de souligner cette situation financière cocasse qui montre une distorsion entre un budget annexe ARB de 400 000 euros/an, acquis pour trois ans et un budget principal de près de 3 Millions d'euros limité à une seule année.

Nous ne sommes pas dans la même temporalité. Sommes-nous en train de vivre les derniers mois de la structure du syndicat mixte ... alors même que ses statuts ont été révisés il y a à peine six mois et approuvés par l'ensemble des membres constitutifs d'ENRx ? Devons-nous considérer, au vu de la nature des conventions de financement de l'ORB, que l'avenir d'Espaces naturels régionaux se réduira à la seule mission d'héberger à terme l'Agence Régionale de la Biodiversité ?

Au vu de cette situation qui interpelle les élus du personnel, nous vous proposons :

- d'intégrer une représentation du personnel au comité de pilotage en charge du nouveau chantier,
- de fournir, avant le lancement du chantier, les éléments nécessaires à une vision claire, sous la forme d'éléments de cadrage, des ambitions attendues par la Région sur le projet d'Espaces naturels régionaux et des moyens qui lui seront affectés.

Monsieur NAULIN remercie les membres du Comité syndical pour leur écoute.

Monsieur Paul Henry HANSEN-CATTA constate que l'intervention du représentant du personnel permet de toucher le fond de la question : pourquoi ENRx ne devient pas tout simplement l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France ?

Monsieur le Président souligne l'intérêt de cette question complémentaire des propos du représentant du personnel. Il rappelle toutefois qu'il a déjà été répondu clairement à la question sur la fin d'ENRx. Il y a bien deux missions différentes matérialisées par le fait que sont présentés un programme d'activité et un projet de budget pour chacune d'elles. Nous n'avons pas synthétisé les deux missions, l'ARB a ses limites et nous continuons sur nos missions propres. La temporalité est différente pour le moment. Aurore COLSON et lui-même ont défendu une CPO à trois ans, toutefois la Région, comme cela a été dit, souhaite la finalisation de l'évolution du statut d'ENRx courant 2023 avant d'aller plus avant. L'avenant proposé, qui d'ailleurs reprend le programme d'activité sur trois ans, constitue un tuilage, une continuité et non une fin. D'autant plus qu'ENRx passent des conventions à trois ans avec les partenaires fondateurs de l'ARB.

Monsieur le Président pense que la question de Monsieur HANSEN-CATTA est légitime et pertinente, toutefois nous n'en sommes pas encore là et la Région a souhaité qu'il en soit autrement.

Monsieur Alexandre COUSIN constate que ce questionnement à propos d'ENRx et de ses missions, d'autres structures le connaissent également, le Conservatoire botanique national de Bailleul par exemple. L'idée est qu'il existerait un millefeuille de structures qui feraient la même chose. Il conteste cela et notamment en ce qui concerne ENRx et l'ARB. Aucune ARB ne piloterait un CRRG. ENRx a des missions plus vastes que l'ARB qui, quant à elle, assure la mise en cohérence d'acteurs mais ne produit rien. Le minimum eut été que la Région s'engage sur trois ans car ENRx prend sa part dans ce dossier.

Monsieur le Président souscrit aux propos de Monsieur COUSIN, il dit de nouveau toutefois que nous disposons de garanties avec un plan d'actions sur trois ans.

Madame Aurore COLSON comprend les craintes exprimées, mais rappelle qu'ENRx et l'ARB sont deux entités différentes. Pour l'instant on parle d'hébergement de la mission ARB par ENRx et leurs missions sont différentes. L'existence et les missions d'ENRx ne sont pas remises en question.

Monsieur Hervé NAULIN précise que les élus du personnel ne s'interrogent pas sur la continuité d'ENRx et de ses missions mais davantage sur la structure du syndicat mixte car la note des fondateurs de l'ARB évoque leur intégration dans la structure juridique porteuse de l'ARB, ce qui n'est pas possible dans un syndicat mixte.

Madame Ginette VERBRUGGHE entend l'inquiétude des salariés. En effet, l'arrivée de l'ARB n'empêchait pas une CPO sur trois ans, un avenant est toujours source d'interrogations et ne permet pas d'apporter de réponses précises.

Monsieur le Président précise que le travail sur le véhicule ne commence pas aujourd'hui et qu'il s'achèvera courant 2023. Il témoigne par ailleurs avec Aurore COLSON et les membres

du Bureau que l'attention envers le personnel est entière notamment lors des réunions du CST et dans le cadre de la démarche d'accompagnement au changement.

Monsieur Hervé NAULIN confirme la qualité de l'écoute et du dialogue.

Monsieur Pierre Henry HANSEN-CATTA s'interroge sur les raisons obscures qui ont amené l'autorité politique qu'est la Région pour proposer un avenant et non une CPO sur trois ans. Nous avançons dans l'obscurité.

Le Président indique que cette solution a été avancée par les services juridiques de la Région. Au-delà de jouer sur les mots, il entend bien faire la lumière sur cette décision. Pour l'instant il nous faut nous positionner sur cet avenant 2023 qui sera proposé pour adoption par la Commission permanente de la Région de vendredi.

Monsieur le Président, en réponse à la demande du représentant du personnel, proposera au Copil que les élus du personnel d'ENRx puissent y être représentés.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que le COPIL est une instance politique Région/ENRx et que le COTECH réuni régulièrement des techniciens des Directions régionales concernées par la mise en œuvre de nos actions et d'ENRx. Chacune de ces instances distinguera entre les points à traiter spécifiques à ENRx et ceux relatifs à l'ARB Hauts-de-France.

Mesdames Ginette VERBRUGGHE et Déborah CLOSSET-KOPP et Messieurs Paul Henry HANSEN- CATTA et Alexandre COUSIN s'abstiennent sur l'adoption de l'avenant n°3 à la Convention pluriannuelle d'objectifs.

La délibération proposée pour adopter l'avenant 2023 à la Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Région Hauts-de-France et ENRx est adoptée.

(15 votants - dont 3 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 4 « abstention »).

4. Point sur la ratification de la modification de l'objet statutaire d'ENRx.

Monsieur Anthony JOUVENEL explique que, comme le prévoient les statuts d'ENRx, la modification des statuts intervenue par un vote du Comité syndical du 20 juin, a été ratifiée par l'ensemble des membres d'ENRx selon le calendrier suivant :

- 5 juillet 2022 : délibération du Syndicat mixte du PNR de l'Avesnois,
- 4 octobre 2022 : délibération du Syndicat mixte du PNR Caps et marais d'Opale,
- 4 octobre 2022 : délibération de la Région Hauts-de-France,
- 10 novembre 2022 : délibération du Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut.

Ces éléments ont été transmis en Préfecture et l'année 2023 sera mise à profit pour poursuivre ces évolutions statutaires en lien avec la Région comme le prévoit l'avenant à la CPO.

5. Conventions.

Monsieur le Président et Monsieur Michel MARCHYLLIE présentent les conventions proposées au vote du Comité syndical :

Renouvellement de la convention triennale avec le Comité des œuvres sociales d'ENRx (COS) pour des actions sociales et culturelles en faveur des salariés. La subvention annuelle 2023 sera proposée pour adoption, sur la base de cette convention triennale, lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

- Renouvellement d'une convention avec le Fonds de dotation de la Voix du Nord, qui s'inscrit dans la recherche de fonds issus du mécénat et qui porte sur des opérations de boisement. Cette dotation s'inscrit dans l'initiative de la Voix du Nord en faveur du reboisement de la région.
- Deux conventions au titre des activités du CRRG :
 - Avec le Groupement régional pour la qualité alimentaire et l'Atelier agriculture Avesnois-Thiérache pour la valorisation du Cidre Avesnois-Thiérache par l'obtention d'un signe officiel de qualité. Cette convention précise les modalités d'un partenariat pour la valorisation du cidre Avesnois-Thiérache par un signe officiel de qualité.
 - Avec le C entre hospitalier de Roubaix pour organiser la poursuite de la collaboration ancienne existante en faveur de la valorisation des espaces verts et du verger de l'hôpital, au moyen de la plantation de variétés régionales et de formations à destination des agents techniques des espaces verts.

Monsieur Hervé NAULIN, au nom du personnel, remercie les membres du Comité syndical pour leur vote en faveur du renouvellement pour trois ans de la convention avec le Comité des œuvres sociales.

Les délibérations proposées pour adopter les conventions présentées sont adoptées à l'unanimité.

(15 votants - dont 3 pouvoirs : 15 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

6. Ressources humaines.

Le Président présente les quatre délibérations proposées au vote des membres du Comité syndical :

- ➤ Délibération relative à la convention d'adhésion au service de prévention du Centre de gestion du Nord (Cg59) Pôle santé travail, compte-tenu du fait que le Pôle santé travail Métropole Nord a dénoncé la convention avec ENRx. Répond à une obligation de l'employeur public,
- ➤ Vacations annuelles de personnel pour les activités du Centre Régional de Ressources Génétiques en 2023, afin de faire face à un surcroît de travail saisonnier,
- > Tableau des effectifs,
- ➤ Tableau des quotas, A noter les nouveaux postes ARB présents dans les tableaux.

Les délibérations relatives à la gestion des ressources humaines sont adoptées à l'unanimité.

(15 votants - dont 3 pouvoirs : 15 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

7. Mise en place de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France (ARB).

Monsieur le Président explique que l'aboutissement de ce dossier demande la présentation, de différents documents : note explicative, conventions, demandes de subventions, délibérations, ... en lien avec la mise en place de la mission ARB au sein d'ENRx. Ils sont le fruit d'un travail mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes au dossier ARB Hauts-de-France et un important investissement d'ENRx pour tenir l'échéance de janvier 2023.

Afin de faciliter l'approche de ce dossier, un sommaire de ce point 7 a été réalisé. Les votes se dérouleront pour chacun des points qui le nécessitera. Le développement du point relatif à l'avenant à la CPO a déjà permis d'avancer sur ce sujet.

Parmi les conventions structurantes de la mission ARB : la convention de transfert entre le Centre Régional de Phytosociologique / Conservatoire Botanique National de Bailleul et ENRx afin de finaliser le transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France » et les conventions avec chacun des membres fondateurs (Région Hauts-de-France, DREAL Hauts-de-France, Office français de la biodiversité) pour définir les modalités de partenariat avec ENRx et pour l'animation générale du dispositif.

Des délibérations sont également à prendre pour demander les subventions prévues pour la mise en place de l'ARB en 2023 auprès des trois membres fondateurs avec lesquels ces conventions ont été passées, ainsi qu'une délibération autorisant le Président à solliciter, le moment venu, des financements auprès des deux Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie signataires de la convention constitutive de création de l'ARB Hauts-de-France en 2022. Une délibération est également proposée par ENRx pour la création d'un budget annexe dédié aux activités de l'ARB. Cette proposition est proposée par ENRx afin de centraliser l'ensemble des flux financiers au sein d'un budget dédié.

Au sujet de la commission dédiée « ARB » du Comité régional de la biodiversité Hauts-de-France (CRB), Madame Ginette VERBBRUGHE se demande où se trouve la place des associations ? Lesquelles seront sollicitées et comment trouveront-elles une vraie place dans la gouvernance de l'outil ?

Monsieur le Président explique que cette commission « ARB » fera office de Comité d'orientation de l'ARB, il en a été élu Président en tant que représentant de la Région Hauts-de-France et le représentant d'une structure associative a été élu Vice-Président à cette occasion. A titre d'information il propose d'adresser à chacun la liste collectivités, organismes et associations qui composent cette commission.

La structure informelle de concertation dénommée « GREB » est devenue le secrétariat technique (Comité technique) de cette instance.

Monsieur Paul Henry HANSEN-CATTA constate qu'ENRx qui, en tant qu'employeur a une place centrale dans ce dispositif, n'est pas l'ARB et que l'on persiste à maintenir d'autres structures. Il propose qu'ENRx soit candidat à sa transformation en ARB.

Monsieur le Président rappelle que le fonctionnement retenu pour la constitution de l'ARB Hauts-de-France ne prévoit pas que l'ensemble des missions et des agents soient placés sous la responsabilité et l'autorité d'ENRx. Avec la reprise de la mission ORB et des moyens et salariés liés à cette mission, les fondateurs, dont la Région, ont fait le choix qu'ENRx porte la mission observation régionale de la biodiversité, l'animation de sujets spécifiques et la coordination.

D'autres missions seront portées par des partenaires associés avec leurs moyens propres et leurs salariés.

Monsieur Paul Henry HANSEN-CATTA se demande si ce dispositif est gérable.

Monsieur le Président pense que si cette question peut se poser, ENRx mettra toutefois tout en œuvre pour que cela le soit.

Monsieur Paul Henry HANSEN-CATTA salut cette bonne volonté.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que 2023 constituera l'année de référence pour connaître exactement l'impact précis de cette mise en place de la misson ARB au sein des activités d'ENRx. C'est d'ailleurs pour que cette observation soit la plus précise possible qu'un budget annexe dédié aux activités de l'ARB est proposé, avec une vision claire les entrées et des sorties financières liées à cette mission.

Monsieur Alexandre COUSIN partage les inquiétudes exprimées sur l'absence des associations dans les instances de l'ARB, il regrette également la non-représentation des minorités politiques de la Région qui envoie toutefois des représentants chasseurs, au détriment de la pluralité.

Madame Déborah CLOSSET-KOPP pense que le fait que Monsieur Anthony JOUVENEL soit Président du Comité d'orientation de l'ARB sème un doute.

Monsieur le Président rappelle que ce comité est une instance préalable mais non une instance décisionnelle. Il rappelle qu'il y siège au titre de représentant de la Région Hauts-de-France et non d'Espaces naturels régionaux. Il précise que Madame Aurore COLSON y représente ENRx en tant que 1^{er} vice-présidente d'ENRx.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise qu'en ce qui concerne le COPIL ARB (instance de pilotage de l'ARB, associé à son Secrétariat technique qui préparera les COPIL), celui-ci réunira les partenaires financeurs et ENRx (partenaire associé et coordinateur) mais toutes les actions ne pourront se faire qu'après leur examen par le Comité syndical d'ENRx en lien avec tous ces membres voire des délibérations indispensables pour mener les actions et autoriser le Président à prendre les dispositions.

Monsieur le Président propose de passer au vote sur les documents présentés dans le cadre de la mise en place de l'ARB des Hauts-de-France :

- Convention de transfert entre le Centre régional de phytosociologie agrée Conservatoire Botanique National de Bailleul (CRP/CBNBI) et Espaces naturels régionaux (ENRx) de la mission « Observatoire régional de la biodiversité Hauts-de-France».
- Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 entre l'Etat et ENRx pour l'animation générale de l'ARB des Hauts-de-France et la demande de subvention liée.
- Convention de partenariat 2023-2025 entre la Région Hauts-de-France et ENRx relative à l'ARB et la demande de subvention liée,

- Convention de partenariat 2023-2025 entre l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et ENRx relative à l'ARB et demande de subvention liée,
- Création du Budget annexe d'Espaces naturels régionaux dédié aux activités de l'ARB des Hauts-de-France portées par ENRx et conventionnées avec les membres fondateurs et financeurs.
- Délibération autorisant le Président à solliciter des subventions auprès des deux Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie.

Madame Déborah CLOSSET-KOPP remarque qu'il aurait été plus simple que l'ARB des Hauts-de-France soit organisée de telle façon qu'une demande unique de financement puisse être faite auprès d'elle.

Monsieur Michel MARCHYLLIE informe que cette proposition initiée par ENRx a été réalisée au cours de l'été 2022, mais a été rejetée par les membres fondateurs en septembre 2022. Cette option qui nous semblait efficiente a été remplacée à leurs demandes par des conventionnements pluriannuels individuels (par financeur). Ce sont les conventions présentées aujourd'hui.

Monsieur Paul Henry HANSEN-CATTA annonce qu'il s'abstient sur l'ensemble des délibérations présentées sur ce point.

Les délibérations proposées liées à la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité Hauts-de-France sont adoptées.

(15 votants - dont 3 pouvoirs : 14 « pour », 0 « contre », 1 « abstention »).

8. Questions diverses.

La prochaine réunion du Bureau ENRx aura lieu le 6 janvier 2023 et le Comité syndical se tiendra le 2 février à 14h00 en présence des représentants pour, entre autres points, le vote du Budget principal d'Espaces naturels régionaux et de son Budget annexe dédié à la mission « ARB des Hauts-de-France ».

Par ailleurs, le Président annonce qu'il présentera ces vœux le 19 janvier 2023 à 17 heures au personnel d'ENRx (6 rue du Bleu Mouton – 59000 Lille, au siège d'ENRx), il invite les membres du Comité syndical à se joindre à lui.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes pour leur participation.

* * *